

Installation de vidéoprotection

Pour quelle efficacité ? À quel prix ?



Nous avons attiré votre attention sur le sujet dans notre numéro de mai 2012. En enregistrant le passage des personnes, ce matériel devait diminuer le nombre de malveillances (prévention) ou permettre de retrouver leurs auteurs. Une proposition intéressante en théorie.

D'ailleurs, le 17 janvier 2012, le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, se réjouit des nouveaux chiffres de la délinquance pour 2011. La revue scientifique "Pour la Science" d'avril 2012 a repris ces chiffres et a choisi d'étudier ces résultats : "Qu'entend-on par délinquance ? Comment sont obtenus ces chiffres ?... Qu'en est-il de l'efficacité de la vidéosurveillance ? »

Depuis 1990, de nombreuses villes ont installé des caméras. Quels en ont été les effets ?

« Pour la Science » confirme son analyse précédente dont nous avons fait état. "La vidéo surveillance est loin d'être le remède miracle contre la délinquance, contrairement à ce que suggère le rapport rendu en 2009 par l'Inspection générale de l'administration au Ministre de l'Intérieur français. »

Ce rapport comporte des erreurs de méthode : périodes d'observations mal définies, zones tests et zones témoins avec des caractéristiques différentes, autres variables comme l'éclairage non prises en compte. Les données de 18 rapports réalisés en Grande-Bretagne et aux États-Unis sont disponibles : les 8 études ciblant des parkings montrent une réduction de 41% des vols ou effractions de voitures ; pour les autres, 9 montrent une baisse de la délinquance mais 9 autres ne retrouvent pas cet effet. Deux études australiennes se sont déroulées entre 1995 et 2002 ; elles « n'ont pas montré de modification du nombre total des délits commis, de vols ou autres atteintes à la propriété. »

Ces éléments confortent ce que nous avons dénoncé au conseil et écrit dans notre précédent numéro.

Ainsi l'efficacité de la vidéosurveillance n'est démontrée « que dans des lieux clos à risque, tels certains parkings. »

Pour Passy, nouvelle inscription de 45000€ au budget 2013 pour l'installation de caméras. N'y aurait-il pas eu d'autres priorités pour notre commune ?

Annette Bordon

École Du Chef-lieu

Une belle épine plantée dans le pied de la municipalité : les incertitudes du petit charpentier

Dans notre bulletin précédent, nous vous informions de l'annulation du permis de construire de l'école du Chef-lieu par le Tribunal Administratif en octobre 2011. Depuis, la municipalité (qui doit avoir de l'argent à perdre) avait choisi de contester cette décision devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. La juridiction a confirmé le 4 décembre 2012 l'annulation en toutes ses dispositions du permis en question.

Depuis son élection, le maire n'a pas communiqué au conseil municipal, ni à ses administrés, la moindre information au sujet de ces procédures judiciaires, dont les racines remontent à son prédécesseur.

Il était beaucoup plus en sève quand il s'agissait de vanter les charmes esthétiques de la construction.

Certainement a-t-il agi pour ne pas tendre la perche à l'opposition ou craignait-il que ceux avec qui il est de mèche aboient ? On peut comprendre qu'à la suite de ces annulations, il ne veuille pas courir le risque qu'un esprit vengeur, de la commune ou d'ailleurs, se fende d'une procédure de démolition.

Maintenant que le directeur de cabinet Pointe avec qui il était en cheville se barre, imaginons-le annoncer seul, aux fidèles du tout puissant Chef-lieu, ceux-là qui jubilaient lors du massacre de la ferme originelle, qu'ils pourraient être amenés à se recueillir sur les ruines de leur temple sylvestre.

Mais à quoi bon bûcher sur un nouveau procès quand le bâtiment semble déjà s'autodétruire ?

En effet, après la route en amont, c'est au tour des cours de récréation de s'affaïsser car, ne l'oublions pas, sur le secteur, glissements et tassements s'enchaînent sans qu'aucun être ne les freine.

Du côté de la toiture, c'est également pas de veine, car à cause de la contre-pente des avants-toits, en hiver l'eau s'infiltré et le plafond noyé s'effondre ; du coup, on le laisse dégarni comme le ministre Sapin ! On suppose que l'architecte qui a planché sur la charpente s'en contrefiche mais s'il avait été plus chevronné, il aurait pensé que le climat de nos montagnes ne s'apparente pas à celui de la Syrie. Par chance, il n'était pas belge sinon il aurait construit en liège !

Mais qui va payer l'ardoise consécutive à toutes ces tuiles ? De toi à nou(e)s la question ne se pose pas.

En ce qui concerne le boulot à l'intérieur de la structure, on n'est pas verni non plus ; l'augmentation des effectifs va nécessiter la création d'une classe mais il n'y a plus de place. De fait : soit les nouveaux implantés devront se brosser. Soit il faudra raboter les angles sur la carte du secteur scolaire. Soit transplanter des rejetons dans une école de hameau fraîchement désaffectée... « Faire sauter » la garderie serait la solution des Corses !

Et les termites... vous y avez pensé ? Mais là nous plaisantons car certains lecteurs fourmillent et ne vont pas tarder à prendre la mouche !